

**DEMANDE D'AUTORISATION DE REGULATION D'ANIMAUX
classés comme Espèce Susceptible d'Occasionner des Dégâts pour 2019**
(Les demandes d'autorisations incomplètes ou illisibles ne seront pas instruites par la DDT)

Je soussigné(e) :

Demeurant à :

CP : Ville :

Téléphone : e-mail :@.....

Statut* : Propriétaire Possesseur Fermier Président de société de chasse de (préciser)
 Délégué du propriétaire, possesseur ou fermier (rayer les mentions inutiles)

COMMUNE(S)	LIEU(X)-DIT(S)	SUPERFICIE (ha)

- sollicite l'autorisation, **pour lui-même**,
 - sollicite en tant que président de la société de chasse, l'autorisation **pour les membres de son association**.

Si je ne suis pas le propriétaire, le possesseur ou le fermier des terrains concernés par les tirs, j'atteste sur l'honneur être titulaire d'un bail de chasse écrit dans lequel le propriétaire m'autorise expressément à détruire les nuisibles sur les parcelles concernées, ou avoir reçu la délégation écrite du (des) détenteur (s) du droit de destruction (art. R427-8 du Code de l'Environnement). J'ai bien noté qu'en l'absence de délégation écrite, cette demande n'est pas valable.
Je m'engage à communiquer dès la fin de la période de régulation et **au plus tard le 15 octobre 2019** le bilan des tirs à la DDT de l'Oise.

Fait à, le
Signature

ESPECES*	Du 1 ^{er} mars au 31 mars 2019	Du 1 ^{er} avril au 10 juin 2019	Du 11 au 30 juin 2019	Du 1 ^{er} au 31 juillet 2019**	Du 1 ^{er} avril au 30 juin 2019	Du 1 ^{er} juillet à l'ouverture générale**	DÉCISION DE L'ADMINISTRATION	
							Date :/...../2019	N° d'autorisation :/2019
Raton laveur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Autorise <input type="checkbox"/> N'autorise pas <i>Pour le Préfet et par délégation</i>	Motif du refus :
Lapin de Garenne	<input type="checkbox"/>							
Renard	<input type="checkbox"/>							
Fouine	<input type="checkbox"/>							
Pie bavarde	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
Corneille noire	Pas d'autorisation nécessaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
Corbeaux freux	Pas d'autorisation nécessaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
Etourneau sansonnet	Pas d'autorisation nécessaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

Retour du bilan à la DDT dès la fin des prélèvements **par le délégué et au plus tard** : le **15 octobre 2019**

LE DÉFAUT DE COMMUNICATION DU BILAN DE PRÉLÈVEMENT ENTRAÎNERA LE REFUS D'AUTORISATION ULTÉRIEURE

* Cocher la ou les mention(s) exacte(s)

** Décision subordonnée au renouvellement de l'arrêté ministériel du 30 juin 2015.

Rappels : Le demandeur ou ses ayants droits devront être en possession de la présente autorisation signée par l'administration.

Ils devront être titulaires d'un permis de chasser valide, afin de réguler à tir les espèces suivantes sur les communes et lieu(x)-dit(s) cités ci-dessus (espèces figurant dans la liste fixée par les arrêtés préfectoraux et ministériels relatifs au classement des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts ainsi qu'à leurs modalités de destruction à tir).

**Déclaration et bilan à transmettre à la
Direction Départementale des Territoires de l'Oise – bureau de la chasse et de la forêt
2 Boulevard Amyot d'Inville - BP 20317 – 60021 Beauvais Cedex
ou par mail à l'adresse suivante : ddt-seef-cf@oise.gouv.fr**

JOINDRE UNE ENVELOPPE TIMBRÉE ET LIBELLÉE À VOTRE ADRESSE POUR L'ENVOI DE L'AUTORISATION

Retrouvez tous nos formulaires en téléchargement, les arrêtés et autre documentation sur la réglementation cynégétique dans l'Oise sur notre site internet : <http://oise.gouv.fr>

Rubrique : « Politiques-publiques > Environnement > La-chasse-et-la-faune-sauvages »

Les bilans sont à renvoyer au plus tard le 15 OCTOBRE 2019

RÈGLEMENTATION SUR LES ESPÈCES NUISIBLES :

Vu le code de l'environnement, et notamment les articles L427-8, R427-6, R427-8, R427-13 à R427-18 et R427-21 et R 427-25 ;

Vu l'arrêté du 30 juin 2015 sur les nuisibles du groupe 1 pris pour l'application de l'article R427-6 du code de l'environnement et fixant la liste, les périodes et les modalités de régulation des animaux classés comme espèces susceptibles d'occasionner des dégâts par arrêté du préfet ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 juin 2018 fixant, pour la période allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019, la liste des animaux classés comme espèces susceptibles d'occasionner des dégâts dans le département de l'Oise ainsi que leur modalités de régulation à tir ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 juin 2015 sur les nuisibles du groupe 2 pris pour l'application de l'article R427-6 du code de l'environnement et fixant la liste, les périodes et les modalités de régulation des animaux d'espèces susceptibles d'occasionner des dégâts ;